



## DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION N°2025\_011

Séance du 14 mars 2025

Le 14 mars deux mille vingt-cinq à 14h, le Conseil d'Administration du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale, légalement convoqué, par avis individuel, s'est réuni au siège du Centre de Gestion de la Lozère, 11, boulevard des Capucins, 48 000 Mende.

Nombre d'administrateurs en exercice : 20

Date de l'envoi de la convocation le 19/02/2025

### Etaient présents :

Messieurs : **ASTRUC Alain**, Maire de Peyre en Aubrac ; **BERGOGNE Francis**, Maire de Barjac ; **BRUGERON Jean-Noël**, Maire du Malzieu-Ville ; **COLLANGE Jean-François**, Adjoint au Maire de Langogne ; **MALZAC Claude**, maire de la Canourgue ; **MALAVIEILLE Christian**, Maire Délégué de Javols ; **SUAU Laurent**, Adjoint au Maire de Mende.

Mesdames : **HUGON Christine**, Maire de Saint Chély d'Apcher ; **THEROND Flore**, Maire de Florac 3 rivières

### Etaient excusés :

Messieurs : **BEAURY Pascal**, Maire de Mont-Lozère et Goulet ; **BOUNIOL Lionel**, Maire de Bourgs sur Colagne ; **BAYLE Régis**, Conseiller régional de la Région Occitanie ; **COUDERC Henri**, Président de la CC Gorges Causses Cévennes ; **ITIER Jean-Paul**, Maire de St Léger de Peyre ; **JACQUES Jérôme**, Adjoint au Maire de Chanac ; **POURQUIER Jean-Paul**, Maire du Massegros Causses Gorges ; **SAINT LEGER Francis**, Président de la Communauté de Communes Randon-Margeride.

Mesdames : **BREMOND Patricia**, Maire de Marvejols ; **GAILLAC Josette**, Maire de Bassurels ; **MAILLOLS Aurélie**, Conseillère régionale de la Région Occitanie ; **MINET-TRENEULE Elizabeth**, Adjointe au Maire de Mende.

Assistaient également Madame **ABINAL Emmanuelle**, Directrice du Centre de Gestion et Monsieur **SCHREINER Bruno**, Adjoint de Direction.

Monsieur **POURQUIER Jean-Paul** donne pouvoir à Monsieur **SUAU Laurent**, Maire de Mende.

Madame **GAILLAC Josette** donne pouvoir à Monsieur **ASTRUC Alain**, Maire de Peyre en Aubrac.

Monsieur **JACQUES Jérôme** donne pouvoir à Monsieur **COLLANGE Jean-François**, Adjoint au Maire de Langogne.

Le Président procède à la nomination d'un secrétaire, pris dans le sein du Conseil. Monsieur Alain ASTRUC ayant été désigné pour remplir ces fonctions, les a acceptées. Monsieur le Président a ouvert la séance. Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

**Le Président, informe l'assemblée :**

La commission finances s'est réunie le mercredi 28 janvier 2025.

Le Conseil d'Administration s'est réuni pour le débat d'orientation budgétaire le 07 février 2025.

Le budget présenté, compte tenu des éléments proposés par le débat d'orientation budgétaire, est exposé ci-dessous.

Le budget primitif est un acte de prévision et d'autorisation qui retrace les dépenses et recettes pour l'exercice 2025. Compte tenu du vote ci-dessus du compte administratif 2024 et des résultats comptables constatés, l'équilibre entre les dépenses et les recettes pour l'exercice 2025 s'établit ainsi :

Investissement : 433 730,72 €

Fonctionnement : 3 047 545,20 €

**Il propose :**

**D'APPROUVER** le budget primitif de l'exercice 2025 et de voter les crédits qui y sont inscrits.

**Le Conseil d'Administration après avoir délibéré décide à l'unanimité :**

**D'APPROUVER** le budget primitif de l'exercice 2025 et de voter les crédits qui y sont inscrits.

Pour extrait conforme,  
Mende, le 14 mars 2025

Le secrétaire de séance,

Alain ASTRUC



Le Président,

Laurent SUAU



Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte. La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Nîmes, 6 Av. Feuchères, 30000 Nîmes, ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).